

Avis sur la proposition de décision du Conseil sur un programme d'actions pour l'année européenne du tourisme (1990)

(89/C 23/17)

Le 26 octobre 1988 le Conseil a décidé de consulter le Comité économique et social, conformément à l'article 198 du Traité instituant la Communauté économique européenne, sur la proposition susmentionnée.

Le Comité économique et social a décidé de nommer M. Vassilaras en tant que rapporteur général, chargé de la préparation des travaux en la matière.

Lors de sa 260^e session plénière (séance du 23 novembre 1988) le Comité économique et social a adopté à l'unanimité l'avis suivant.

1. Le Comité reconnaît l'importance du tourisme et la nécessité de promouvoir une politique communautaire du tourisme dans le cadre de l'établissement du marché intérieur d'ici 1992.

Dès lors, le Comité se déclare disposé à accepter, dans ce contexte, la proposition consistant à déclarer 1990 « Année européenne du tourisme », à condition que les activités devant se dérouler au cours de cette année tiennent dûment compte de la protection du consommateur, du tourisme social et de l'environnement.

2. Toutefois, le Comité considère que les délais lui ayant été impartis n'ont pas été suffisants pour lui permettre d'examiner les projets détaillés présentés à l'annexe du programme et renonce, pour l'instant, à

exprimer son point de vue en la matière; il se réserve le droit de se prononcer de manière plus approfondie après avoir procédé à l'examen de la proposition attendue pour le début de 1989, concernant les actions ultérieures dans le secteur du tourisme.

3. En ce qui concerne les dispositions relatives à l'organisation des programmes (article 5 de la proposition), le Comité suggère que la participation ne soit pas limitée aux comités nationaux et aux associations professionnelles, mais qu'elle soit étendue à d'autres organisations et institutions communautaires, selon la pratique suivie par la Commission par rapport à d'autres années consacrées à certains thèmes (telles que 1987, Année européenne de l'environnement et 1988, Année européenne du cinéma et de la télévision).

Fait à Bruxelles, le 23 novembre 1988.

Le Président
du Comité économique et social
Alberto MASPRONE